

CCAS D'ANDOUILLE NEUVILLE

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

L'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au compte administratif. La présente note répond à cette obligation.

Pour mémoire, le compte administratif :

- est établi en fin d'exercice par le maire,
- est le bilan financier de la commune. Il rend compte des opérations budgétaires exécutées.
- rapproche des prévisions budgétaires inscrites au budget primitif des réalisations effectives, en dépenses et en recettes, pour les deux sections,
- se présente de la même manière que le budget pour permettre la comparaison et présenter les résultats comptables de l'exercice.

Le compte administratif comporte deux grandes sections bien distinctes :

- **La section de fonctionnement** qui concerne la gestion courante de la commune,
- **La section d'investissement** qui retrace les opérations non courantes, ponctuelles.

Contrairement à un budget qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte administratif fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section. Son objectif est de dégager les résultats de l'exercice en sachant que les informations qui y figurent sont concordantes avec celles présentées par le Trésorier dans son compte de gestion.

Note de présentation du compte administratif 2023 Budget CCAS

1. La section de fonctionnement

1.1 Résultat

a) Résultats de fonctionnement pour l'année 2023

Compte Administratif 2023	Fonctionnement
Recettes 2023	5 021.11 E
Dépenses 2023	5 172.43 E
Résultat de l'exercice 2023	-151.32 E
Résultat antérieur reporté	529.14 E
Résultat de clôture 2023	377.82 E

1.2 Analyse

Les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement regroupent notamment :

- **1) Les charges à caractère général (chapitre 011)**

Ce chapitre contient les dépenses liées à la rémunération des jeunes dans le cadre du dispositif Argent de poche

Pour 2023, les dépenses au sein de ce chapitre s'élèvent à 885.00 E.

- **2) Les charges de personnel (chapitre 012)**

Ce chapitre regroupe l'indemnité versée au titre de la tenue du secrétariat du CCAS et les cotisations versées à l'URSSAF. Ces charges s'élèvent à 1 309.17 E.

- **3) Les autres charges de gestion courante (chapitre 65)**

Elles concernent les subventions versées aux associations, le repas du CCAS et les colis de fin d'année. Ces charges s'élèvent à 2 978.26 E

Récapitulatif des dépenses de fonctionnement

Chapitres	Intitulés	CA 2023
011	Charges à caractère général	885.00 E
012	Charges de personnel	1 309.17 E
65	Autres charges de gestion courante	2 978.26 E
Total des dépenses		5 172.43 E

Les recettes de fonctionnement :

La recette de fonctionnement 2023 correspond à la subvention versée par la Commune pour un montant de 5 020.86 E, subvention nécessaire à l'équilibre du budget CCAS.

Récapitulatif des recettes de fonctionnement

Chapitres	Intitulés	CA 2023
R002	Excédent de fonctionnement reporté	529.14 E
74	Subventions	5 020.86 E
75	Produits divers de gestion courante	0.25 E
Total des recettes		5 550.25 E

2. La section d'investissement

Résultat d'investissement pour l'année 2023

Compte Administratif 2023	Investissement
Recettes 2023	0.00 E
Dépenses 2023	0.00 E
Résultat de l'exercice 2023	0.00 E
Résultat antérieur reporté	2 347.39 E
Résultat de clôture 2023	2 347.39 E
Balance des restes à réaliser	-2 347.39 E
Résultat cumulé de l'exercice 2023	0.00 E

3. Les données synthétiques du compte administratif - Récapitulation

Compte Administratif 2023	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Recettes 2023	5 021.11 E	0.00 E	5 021.11 E
Dépenses 2023	5 172.43 E	0.00 E	5 172.43 E
Résultat de l'exercice 2023	-151.32 E	0.00 E	- 151.32 E
Résultat antérieur reporté	529.14 E	2 347.39 E	2 876.53 E
Résultat de clôture 2023	377.82 E	2 347.39 E	2 725.21 E
Balance des restes à réaliser		-2 347.39 E	- 2 347.39 E
Résultat cumulé de l'exercice 2023	377.82 E	0.00 E	377.82 E